

Dans les tableaux résumés, que nous donnons ici de ce grand travail, nous nous sommes appliqué à prouver à tous l'importance relative et progressive d'une industrie qui n'a jamais demandé au pays ni primes, ni prohibitions.

Dans le mouvement général des exportations et importations, les soies et soieries figurent pour un *cinquième*; dans le mouvement spécial des objets manufacturés, les soieries figurent à l'importation seulement pour 10 p. %
et à l'exportation pour 28 p. %

Et s'il était possible d'évaluer exactement les soieries qui ne se douanent pas, parce qu'elles sont destinées à entrer par contrebande dans les pays qui les frappent de prohibition ou de droits élevés, comme la Lombardie, l'Espagne, l'Angleterre, on trouverait probablement qu'elles forment au moins le tiers de l'exportation française des objets manufacturés.

Le commerce *général* comprend le mouvement de toutes les marchandises sans distinction d'origine, sans égard à la destination ultérieure.

Le commerce *spécial*, au contraire, ne comprend que les marchandises entrées pour la consommation intérieure o' les marchandises nationales exportées.